

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC
FORUM EUROPÉEN DES FACTEURS D'ARCS ET DE FLÈCHES

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la Ville d'organiser un évènement mettant en valeur les savoir-faire, les pratiques et les connaissances liées au patrimoine de l'archerie au travers d'un Forum unique en Europe,

DECIDE

Article 1 :

Une subvention est sollicitée auprès de la DRAC des Hauts-de-France pour l'organisation du Forum européen des facteurs d'arcs et de flèches qui se tiendra au parc Sainte-Agathe les 14 et 15 octobre 2023,

Article 2 :

Le montant de la subvention sollicitée est de 6.650 €, soit 40% du budget prévisionnel de l'évènement (16.624 €),

Article 3 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 12 juillet 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

17 JUL. 2023